

**COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du mardi 22 septembre 2015 à 20 heures
Salle de la Fabrique 16450 Saint Laurent de Cérés**

Délégués communautaires :

Membres présents :

ROUSSEAU Daniel, ROUGIER Robert, GROS Bernadette, POINET Marie-Claude, SUDRE Patrick, TAUGOURDEAU Mireille, FOURGEAUD Jean-Claude, SUCHET Mauricette, CORMAU Pierre, MARTIN Alain, POINT Fabrice, STRACK Patrick, FOURNIER Michel, RIVAUD Jean-Marie, DUVERGNE Jean-François, FERNANDES Sonia, MARSAC Jacques, MESNIER Jean-Claude (suppléant), GAILLARD Olivier, LIVET Jean-Michel (suppléant), RAYNAUD Catherine, COMPAIN Jean-Pierre, COQ Michel, MALHERBE Jean-Louis, TRAPATEAU Jean-Marie, BRANDY Daniel, MANDON Thierry, MADIER Pierre, FAUBERT Christian, BARUSSAUD Gilbert (suppléant), FAURE Maurice, FOUILLEN Marcelle, TRIMOULINARD Danièle, NOBLE Jacques, MULALIC Nedzad, CHAGNAUD Danielle, BAUDET Joël, DERRAS Michèle, LAVAUZELLE Sébastien, GUIMARD Elisabeth, LOISEAU Mickaël, VITEL Denis, RENAUD Christelle, PERINET Olivier, DUPIT Jacques, COUSSIT Eric (suppléant), SOULAT Pierre.

Absents excusés :

DELAHAYE Vincent, LALAY-ETCHEGOYHEN Florence, MORAND Gérard, CADET Guy, PRESSAC Didier, DUFAUD Jean-Michel, GONDARIZ Christine.

Invités :

Mr Gérard DESOUHANT, Président du Pays de Charente Limousine
Mme Dominique DECLERCQ, Trésorière
Mme Arlette DELAGE, Présidente OTHC

Invités élus présents :

Mme Jeannine DUREPAIRE, Conseillère Départementale
Mme Sandrine PRECIGOUT, Conseillère Départementale
Mr Fabrice POINT, Conseiller Départemental

Invités Elus excusés :

Mr Jérôme LAMBERT, Député

Présents :

Journalistes et correspondants de la Presse : Mme Julie PASQUIER, Mr Kévin MAUDET

Date de la convocation : 10 septembre 2015

ORDRE DU JOUR :

- Approbation CR CC 24/06/15
- Vente Terrain Sté MARTIFER SOLAR (ZAE Bois de la Marque)
- Transfert automatique des Polices Spéciales du Maire (Sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine)
- Compétence en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Approbation de l'Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'ap)
- Création Poste Adjoint Administratif 1^{ère} classe
- Nouveaux tarifs Camping des Lacs
- Médecine scolaire « frais fonctionnement » Signature convention 5 ans
- Demandes d'exonération 2016 Taxe Enlèvement Ordures Ménagères (TEOM)
- SPANC : Participation Etude de suivi des ANC de Charente Eaux
- Décisions modificatives
- Décision sur la demande d'intégration de la commune de Chasseneuil sur Bonnieure dans la CdC Bandiat Tardoire
- Questions & Informations diverses

Il est également demandé à l'assemblée de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- ANC Marché public pour la réalisation d'étude chez les particuliers
- Validation Prêt 200 000 €CRCA Maison Appui Massignac

Christian FAUBERT, Président, souhaite la bienvenue aux délégués communautaires et présente les excuses des personnes ne pouvant être présentes. Il remercie la municipalité de Saint-Laurent-de-Céris pour son accueil et donne la parole à Stéphane DUPUY, maire de la commune.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Jean-Pierre MATHIAS, maire de la commune de Grand-Madieu récemment décédé.

Approbation CR CC 24/06/15

Après avoir rappelé les grandes lignes des travaux du dernier conseil, le **Compte Rendu** est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Vente Terrain Sté MARTIFER SOLAR (ZAE Bois de la Marque)

Le Président rappelle qu'au cours du conseil communautaire du 21 février 2011, a été présenté le projet d'implantation d'une centrale de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque sur la zone d'activités du Bois de la Marque à Roumazières Loubert, par la société PARTHENA Energies Renouvelables.

Dans ce but, cette dernière avait signé une promesse de vente le 30 mars 2011 en vue d'y acquérir 4,3 ha. Elle a décidé en début d'année de ne pas poursuivre le projet.

La société MARTIFER SOLAR SAS, a repris le projet et souhaite acquérir les parcelles D 21, 533, 596 P et 141 P, soit un total de 43 339 m², au prix de 3,05 €/m², soit 132 183,95 €

Il est précisé que « MARTIFER SOLAR SAS » a créé une société pour porter ce projet d'acquisition de parcelles, à savoir : la Société MTSFR- PARROU SAS.

Approbation à l'unanimité de la vente à la Société MTSFR-PARROU SAS. **Une délibération sera prise.**

Transfert automatique des Polices Spéciales du Maire (Sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine)

Sans opposition des maires et du président le transfert a été effectif en novembre 2014. Le Pouvoir de police est transféré le temps du mandat. En conclusion les arrêtés de police ne doivent plus être pris conjointement par le maire et le président, mais uniquement par le Président de l'EPCI.

Pour le pouvoir de police spéciale en matière d'habitat indigne et d'édifices menaçant ruine, la loi ALUR a prévu que les services des communes qui participaient à l'exercice de ce pouvoir avant son transfert soient mis à disposition de plein droit de la communauté,

Les services de la DDT, service Urbanisme aménagement habitat, Unité habitat, doivent rencontrer notre collectivité pour 2 dossiers urgents

Compétence en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

21 délibérations ont été reçues avec avis favorable concernant le transfert de compétence en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, la date de butoir étant le 1er octobre.

Il s'agit de prescrire un PLUI avant la fin de l'année et de réunir la conférence intercommunale des maires pour définir la gouvernance relative à l'élaboration de ce document.

La CdC est appelé à devenir compétente également concernant le droit de préemption urbain.

Présentation d'une carte avec les 7 secteurs géographique d'étude pour l'élaboration du document d'urbanisme communautaire Pour plus de facilité n'a pas été retenu l'option d'un plan local d'habitat.

L'objectif est d'avoir un document unique (PLUI) pour toutes les communes en 2017.

Approbation de l'Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'ap)

Le Président informe que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a introduit différentes obligations légales pour les collectivités, quant à la mise en accessibilité, avec des échéances à 2015 pour des thématiques telles que les mobilités ou le cadre bâti.

L'article L111-7-5 du code de la construction et de l'habitation prévoit l'obligation d'élaborer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) pour tout Etablissement Recevant du Public (ERP) non conforme au 31 décembre 2014. La date limite de dépôt est le 27 Septembre 2015.

Sont présentés :

la liste des ERP conformes et non-conformes de notre collectivité, ainsi que les travaux à entreprendre et les coûts pour la mise aux normes de chaque bâtiment. L'estimation totale des travaux s'élève à 1 335 k€HT,

le calendrier des travaux d'accessibilité sur les 6 prochaines années puisque la communauté de communes de Haute Charente est propriétaire d'ERP classés en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} catégorie.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) Approbation à l'unanimité. **Une délibération sera prise.**

Création Poste Adjoint Administratif 1ère classe

Le Président informe l'assemblée qu'un agent de la CdC Haute Charente, actuellement Adjoint Administratif Territorial 2^{ème} classe, a réussi l'examen professionnel d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe, session 2015.

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial 1^{ère} classe à raison de 35 heures par semaine.

Approbation à l'unanimité. **Une délibération sera prise.**

Nouveaux tarifs Camping des Lacs

Le Président rappelle à l'assemblée que depuis le 07/05/15 notre communauté a obtenu du Tribunal la possibilité de gérer notre bien touristique « Camping des Lacs » situé sur la commune de Pressignac après la liquidation judiciaire de REC.

Pour la saison estivale 2015 la gestion du Camping s'est faite en directe par le recrutement de personnel pour 4 mois.

Sur notre site se trouvent des Mobil homes et Caravanes appartenant à des privés. Ces derniers ayant profité de leur hébergement qu'à partir du 1^{er} juillet 2015, il est demandé à l'assemblée d'appliquer à titre exceptionnel les tarifs suivants :

<u>Pour 2015</u>	Mobil Home	= 500 €
	Caravane	= 300 €

Pour 2016, il est proposé d'appliquer aux propriétaires des Mobil Home 1 500 €/An.

Approbation à l'unanimité. **Une délibération sera prise.**

Médecine scolaire « frais fonctionnement » Signature convention 5 ans

Le Président informe que par courrier en date du 11 juillet dernier Monsieur le Maire de Chasseneuil sur Bonniere sollicite notre collectivité pour le renouvellement de la prise en charge des frais de fonctionnement du service « Médecine Scolaire ».

Rappel :

Depuis 2010 la participation de la CdC Haute Charente aux frais de fonctionnement de la médecine scolaire situé dans un bâtiment communal de Chasseneuil est effective et une convention est signée pour 5 ans.

De ce fait, il convient de renouveler la convention avec la commune de Chasseneuil sur Bonniere avec les nouveaux effectifs connus.

Pour la Haute Charente = 3 157 élèves * 0.45 €(estimatif annuel /élève Frais Téléphone, électricité, ménage et fournitures) **soit une participation annuelle de 1 420.65 €**

L'assemblée est invitée à se prononcer sur la participation de notre collectivité aux frais de fonctionnement de la médecine scolaire et sur la signature de la convention pour les années 2015.2016.2017.2018 et 2019.

Approbation à l'unanimité. **Une délibération sera prise.**

Demandes d'exonération 2016 Taxe Enlèvement Ordures Ménagères (TEOM)

Le Président présente à l'assemblée les demandes d'exonération pour 2016 :

Commune de Chabanais (16150)

- SCI Les Bouèges, parcelle AE 41
- SCI BURBAUD (Autosur), parcelle D 983
- Sarl LEPREUX, parcelle AL 188
- Société CHABADIS (SUPER U), parcelles AE 33, AE 5, A1 101 et A1 336
- Garage de la Grène, parcelle AK 267 (partie commerciale uniquement)
- BOUTANT Michel, parcelle AB 0072

Commune de Brigueuil (16420)

- SCI MCP, parcelle I 962

Commune de Chasseneuil sur Bonnieure (16260)

- Société BRIO, parcelles AD 733 et AD 729 (locaux commerciaux uniquement)
- SCI JMPR16, parcelles E 1044, E 1045, E 1046 et E 1047

Commune de Nieuil (16270)

- E.M.AUTOMATISME, parcelle D 714

Commune de La Péruse (16270)

- Garage ANDRIEUX, parcelles A 111 et A 112

Commune de Roumazières-Loubert (16270)

- SCI BELLY, parcelle AP 117 (partie commerciale uniquement)
- AUTOSUR, parcelle AH0011 (local commercial uniquement)
- MENUISERIE DE L'UNION, parcelle AE 324
- PASCAUD J-Michel, parcelle AE 0007 (partie commerciale uniquement)

Commune de Saint Quentin sur Charente (16150)

- GEORGES Michel, parcelle D 554 (local commercial uniquement)

Il est demandé à l'assemblée communautaire de se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 1 contre, 1 abstention, 45 pour, valide a liste des exonérations ci-dessus relative à la TEOM pour l'année 2016. **Une délibération sera prise.**

SPANC : Participation Etude de suivi des ANC de Charente Eaux

Monsieur le Président fait part de la sollicitation de Charente Eaux afin que la SPANC participe à une étude de suivi in situ des installations d'assainissement non collectifs agréées.

Cette étude a pour vocation de suivre en situation réelle le fonctionnement d'installations d'assainissement non collectif agréées situées sur le territoire du SPANC pour évaluer leurs Performances épuratoires, l'impact du niveau d'entretien et de maintenance sur le système. Cette étude s'inscrit dans une démarche nationale dans le cadre du Plan d'Action National sur l'Assainissement Non Collectif 2014-2019. Elle est conduite par Charente Eaux en collaboration avec IRSTEA (l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture) et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Elle vise à suivre une quarantaine d'installations dans tout le département.

Il nous est proposé de participer à ce projet ; le technicien du SPANC serait missionné pour aider au choix des filières à suivre et réaliserait les campagnes de visite et prélèvement sur le territoire de la collectivité. Le nombre d'installations à suivre serait compris entre 2 et 4. Les campagnes de suivi se dérouleraient sur une période de 3 ans, avec une périodicité annuelle maximum de 6 campagnes par installation suivie.

La participation à ce projet est formalisée dans le cadre d'une convention de partenariat pour le suivi in situ d'installations d'assainissement non collectif, présentée en annexe de la présente convention. Celle-ci, précise le rôle

des différents intervenants. Elle est complétée par une convention tri partite de suivi in situ des installations d'assainissement non collectif, conclue entre le particulier dont l'installation ferait l'objet d'un suivi, notre service et Charente Eaux. Celle-ci est également annexée à la présente délibération.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur la participation de la CdC Haute Charente « SPANC » à cette étude départementale de suivi des installations d'assainissement non collectif et le cas échéant de se prononcer sur le nombre d'installations à suivre (entre 2 et 4).

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DECIDE

➤ De participer à l'étude de suivi in situ des installations d'assainissement non collectif de Charente Eaux et de suivre 4 installations, dans ce cadre

VALIDE

➤ les conventions présentées par Charente Eaux

AUTORISE le Président à signer

➤ La convention de partenariat avec Charente Eaux pour le suivi in situ des installations d'assainissement non collectif,

➤ La convention tripartite de suivi in situ des installations d'assainissement non collectif dans le département de la Charente.

➤ Tous les documents utiles à cette étude de suivi avec Charente Eaux

Arrêté de signatures
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Mardi 22 septembre 2015 à 20 h Salle de la Fabrique à Saint Laurent de Cérès

Le Président
Christian FAUBERT

Les délégués présents